

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-05

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty,

M. Hébral, Membre de la Commission Permanente et Président de la Sémateg n'a pas participé au vote.

MANDATS DEPARTEMENT/ SEMATEG

QUITUS SUR LES OPERATIONS REALISEES

Pour ses opérations importantes d'investissement, le Département a conclu avec la SEMATEG des conventions de mandat aux termes desquelles le mandataire (la SEMATEG) s'engage à réaliser, pour le compte du mandant (le DEPARTEMENT), un ouvrage à des conditions de prix et de délais prédéterminées.

Les conventions de mandat qui s'inscrivent dans le cadre de la loi n ° 85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique, comportent des clauses - dont certaines d'ordre public- qui ont pour effet, tout au long de l'accomplissement du mandat, de permettre au mandant d'exercer le contrôle du mandataire.

Ainsi, dans les conventions SEMATEG-DEPARTEMENT, ce dernier est-il appelé à :

- donner au mandataire l'ordre d'exécuter le mandat,
- agréer les modes de dévolution des marchés d'études, d'ingénierie, de construction, ainsi que le choix des titulaires desdits marchés,
- prendre possession de l'immeuble dès sa réception définitive,
- donner quitus à la Société par l'acceptation du procès-verbal de reddition des comptes après constatation de l'achèvement de la mission.

Les opérations répertoriées en annexe, dont la réalisation a été confiée à la SEMATEG, ont été réceptionnées et achevées dans le respect de la procédure en vigueur et des dispositions contractuelles du mandat.

Dans ce contexte, il convient de constater que la mission de la Société a été conforme administrativement et financièrement aux termes du contrat.

C'est pourquoi, je vous propose de donner à la SEMATEG quitus entier et sans réserve de sa gestion pour les opérations mentionnées dans le tableau annexé au présent rapport.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à la Sémateg, pour les opérations mentionnées dans le tableau annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

AN N E X E
OPERATIONS POUR LESQUELLES LE QUITUS EST DONNE

CP 12/03-05annexe

OPERATIONS REALISEES SOUS MANDAT	Date			Coût définitif TTC
	Délibération	Convention ou Avenant	Réception de l'ouvrage	
➤ Collège Théodore Despeyroux à Beaumont de Lomagne – Phase 2 •Travaux de restructuration – Préau & sanitaires	14/06/2004	12/07/2004	16/09/2009	1 371 415,78 €
➤ Collège Ingres à Montauban . Mise aux normes des cuisines •Phase préopérationnelle •Phase opérationnelle	*	18/09/2008	24/11/2009	4 873,06 € 233 038,59 €
➤ Collège Flamens à Castelsarrasin •Mise aux normes des cuisines	*	09/08/2007	25/09/2009	201 642,71 €
➤ Collège Jean Lacaze à Grisolles – phase 3 •Travaux de restructuration	*	28/03/2006	16/09/2009	465 605,25 €
➤ Collège Vercingétorix à Montech •Construction	28/08/2006	06/09/2006	21/01/2008	10 124 625,61 €
➤ Collège Azana à Montauban •Construction	18/09/2006	16/10/2006	17/07/2009	13 657 130,59 €
➤ Collège Jean de Prades à Castelsarrasin •Restructuration des bâtiments alti & segpa phase opérationnelle	*	09/08/2007	25/09/2009	150 518,65 €
➤ Gymnase Antonin Prebosc à Lafrançaise •Opération d'extension	*	15/11/2007	23/10/2009	1 311 435,99 €
➤ Site Universitaire de Tarn et Garonne . Construction d'un restaurant •Phase préopérationnelle •Phase opérationnelle	25/02/2002 29/05/2006	25/02/2002 11/07/2006	07/07/2008	139 414,93 € 3 097 706,60 €
➤ Pôle Universitaire de Tarn et Garonne . •Restructuration de l'École Normale de Montauban. Tranche n°4 . Phase n°3	27/08/1991	27/08/1991	03/01/2000	273 287,85 €

Fait à MONTAUBAN, le

Le Président,